

AFFAIRE N° 31/9. - Redevance au SERVICE de l'ENREGISTREMENT pour des concessions d'eau pour l'occupation du Domaine Public.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'INSPECTEUR CENTRAL de l'ENREGISTREMENT et des DOMAINES m'a adressé la facture relative à diverses redevances pour l'année 1971, savoir :

- échéance du 1.1.71	concession d'eau dans 9 sources à Saint-Denis	700
- échéance du 24.10.71 ..	concession des eaux du Grand Bassin à Saint-Denis	100
- échéance du 2.8.71	concession des eaux de la Ravine du "Bras-Piton"	100
- échéance du 23.12.71 ..	autorisation d'effectuer une prise d'eau d'un débit de 11l/s à la Ravine du Boucan Launay ..	100
- échéance du 5.9.71	concession d'eau Source COUDERC	100
- échéance du 1.1.71	autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées RN2, PK 4,100	500
- échéance du 1.1.71	autorisation de passage sous la route par un égout collecteur d'eaux usées à Saint-Denis RN1, Route du Littoral	500
- échéance du 1.1.71	autorisation de faire traverser la route par un égout collecteur d'eaux usées du groupe d'habitations Camélias RN2, rue Maréchal Leclerc et Buter	500
		<hr/>
		2 600

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense qui sera imputée au CHAPITRE 926 - ARTICLE 634 et au CHAPITRE 932 - ARTICLE 630 du BUDGET de 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

h
Saint-Denis, le 26 Juin 1971
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kessler

h
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. L. Abacon